

# *Le président cubain souligne la valeur juridique du Code des familles*



**Le Président cubain a souligné la valeur juridique du Code des Familles. Photo : Prensa Latina**

La Havane, 7 sept (RHC) Le président cubain Miguel Díaz-Canel a souligné que le nouveau Code de la famille développe l'affection comme valeur juridique, un aspect nouveau de cette loi qui sera soumise à un référendum populaire le 25 septembre.

" Le #CódigoDeLasFamilias a développé quelque chose de très nouveau : l'affection comme valeur juridique. C'est pourquoi il a été appelé le Code de l'affection. Il a une valeur éthique incontestable, il nous apprend à penser et nous donne les rênes pour éduquer les générations futures. #CodeYes", a déclaré le

leader cubain sur son compte Twitter.

De même, sur le même réseau social, le ministère de la Justice de la plus grande des Antilles a précisé que cette norme renforce la protection urgente contre la discrimination et la violence, et étend la possibilité de dénonciation à toute personne ayant connaissance de ces faits, au-delà de la protection dans la sphère judiciaire.

Le nouveau code de la famille embrasse les familles cubaines contemporaines avec respect, amour et inclusion.

"Il dépeint la société cubaine : diverse et hétérogène, où nous ne pouvons pas tous penser de la même manière et où chacun a sa propre façon d'être, sa propre vision du monde", a récemment déclaré Leonardo Pérez, membre du comité de rédaction du texte.

"Le Code ne construit rien de nouveau, tout ce qu'il contient existe, la loi arrive toujours de façon un peu tardive, et ce que nous faisons, c'est régler une dette envers tout ce secteur vulnérable auquel le manteau protecteur de la loi ne s'étendait pas", a déclaré celui qui est également président de la Société cubaine de droit civil et familial de l'Union nationale des juristes de Cuba. (Source : Prensa Latina)

---

<https://www.radiohc.cu/fr/noticias/nacionales/298554-le-president-cubain-souligne-la-valeur-juridique-du-code-des-familles>



**Radio Habana Cuba**